



16ème législature

Question N° : 17458	De Mme Annaïg Le Meur (Renaissance - Finistère)	Question écrite
Ministère interrogé > Comptes publics		Ministère attributaire > Comptes publics
Rubrique > impôts et taxes	Tête d'analyse > Renommer la taxe d'habitation	Analyse > Renommer la taxe d'habitation.
Question publiée au JO le : 30/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Annaïg Le Meur appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, sur la dénomination de la taxe d'habitation. Cette contribution fiscale est perçue au profit des collectivités locales. Une réforme sur la taxe d'habitation est entrée en vigueur en 2018, amorçant sa suppression progressive jusqu'en 2023 pour toutes les résidences principales. Cette taxe est toujours en vigueur pour les résidences secondaires et les logements vacants. Dorénavant, le nom « taxe d'habitation » n'est plus conforme au type de logement qui doivent contribuer à celle-ci. En effet, elle ne s'applique plus qu'aux résidences n'étant pas habitées. Aussi, elle lui demande si le Gouvernement entend renommer la taxe d'habitation pour un nom plus conforme à sa nature actuelle.